

Le tri pratique

Réveillons le héros qui est en nous ...

- > Réduisons nos déchets
- > Trions encore mieux !



Ligne Info Déchets
05 55 89 86 06
www.evolis23.fr



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

les plastiques

Tout ça,
ça se recycle !



bouteilles d'eau, soda, jus de fruit, huile,
lait, mayonnaise, ketchup, cubitainers



bidons et flacons de
produits ménagers



flacons
d'hygiène

*ça deviendra
un pull polaire,
un arrosoir, ...*



en vrac

*Mais ça, ça ne se
recycle pas encore !*



blisters, sacs,
films en plastique



barquettes en plastique, pots
de crème, pots de yaourts,
gobelets



polystyrène



en sac

les papiers, emballages cartons et briques

Tout ça,
ça se recycle !



briques / briquettes vides de
lait, de jus, de soupe



cartonnettes vides de gâteaux,
de yaourts, de céréales, de
lessive...



journaux, magazines, pros-
pectus, courriers, et **tous les
papiers**

*ça redeviendra
du papier ou du
carton*



les bonnes idées de Miss Papillon

> Pour gagner de
la place dans votre bac,
pliez bien les petits cartons
et déposez les grands
en déchèterie

> Ne gaspillez pas d'eau
en lavant vos emballages !
Il suffit de bien les
vider/racler pour qu'ils
soient recyclés.



*Mais ça, ça ne se
recycle pas !*



emballages souillés, gras, serviettes en
papier, mouchoirs, lingettes, couches



les emballages métalliques

les bonnes questions
de Miss Papillon



canettes, boîtes de conserve, boîtes métalliques



bouteilles de sirop, aérosols
couvercles et bouchons métalliques
barquettes aluminium

ça redeviendra
une boîte de
conserve,
une pièce
de voiture...



Trier, pour quoi faire ?

Sans tri, pas de recyclage !

Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles.

Le tri permet de réduire les dépenses pour la collectivité.

Plus de tri et donc moins de tonnes d'Ordures Ménagères à traiter.

Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

En cas d'erreur de tri, votre bac peut être refusé à la collecte : il vous sera alors demandé de le retrier.

Pourquoi ne faut-il pas emboîter les emballages ?

Au centre de tri, le contenu du bac jaune est trié manuellement par type de matériau. Il faut donc faciliter le travail sur la chaîne de tri.

Triman, info-tri ?

Le point vert signifie que le fabricant du produit participe au financement du programme de récupération des emballages.

Le «Triman» indique que le produit est recyclable. Il est complété par une bulle «info-tri» qui vient spécifier la destination des différents composants de l'emballage.



le verre

Tout ça,
ça se recycle !



bouteilles de jus,
d'alcool et d'huile,
sans leur bouchon



pots et bocaux,
sans leur couvercle

*ça redeviendra
de nouvelles
bouteilles*

en vrac



*Mais ça,
ça ne se
recycle pas !*



verres de table



faïence et vaisselle



ampoule incandescente
et halogène

*Les autres ampoules se
recyclent, pensez à les
amener en déchèterie
ou dans les points de
collecte près de chez
vous*

en sac



le textile

Tout ça,
ça se recycle !



chaussures, vêtements, sacs,
maroquinerie, linge de maison



en sac



les biodéchets

Ça se recycle !

Composter, c'est mélanger ses biodéchets qui, sous l'action de micro-organismes, se transforment en compost (engrais naturel).

ça va dans le composteur

- **vos déchets de cuisine**
épluchures, fruits et légumes abîmés, café, thé, féculents, laitages, pain, restes de repas, crudités, coquilles d'œuf émiettées, ...
- **vos déchets de jardin**
fleurs, sciures, plantes, feuilles mortes, ...
- **vos déchets carnés**
viandes, poissons cuits, en petite quantité

ça ne se composte pas !

- carapaces de crustacés et coquilles de fruits de mer
- cartons, couches, ...

Comment composter ?

ENTAS



COMPOSTEUR INDIVIDUEL



COMPOSTEUR PARTAGÉ



Pour obtenir un
composteur d'Évolis 23 ou un bioseau,
RDV sur le site Internet, rubrique « composteur »

**Diminuez ainsi le poids
de votre poubelle d'ordures ménagères.**

les biodéchets

*Pour aller plus loin,
compostons collectif !*

Même dans les zones de vie collective, il est possible de composter ses biodéchets !
Le compostage partagé, c'est mettre en commun les biodéchets produits par un immeuble, une cantine d'école ou maison de retraite et de partager le compost obtenu avec tous les utilisateurs.

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



**Contactez d'Évolis 23
pour l'installation
de votre site
de compostage partagé !**

Les contenants collectifs

Accès 24h/24 et 7j/7

Pour le recyclable

Les contenants collectifs jaune à opercule sont accessibles sans carte. Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de la TEOMi.



Pour les Ordures Ménagères

Les contenants collectifs gris à contrôle d'accès sont accessibles uniquement avec une carte. Ils sont pris en compte dans le calcul de la TEOMi.



Une carte nominative est indispensable pour accéder aux contenants collectifs (abris bacs et colonnes à Ordures Ménagères), pour les foyers qui n'ont pas de bacs individuels ou en cas de production de déchets exceptionnelle.



**Pour plus de renseignements,
contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06**

Les contenants collectifs

Bien utiliser les contenants collectifs

Les recyclables en vrac (pas de sac)

Les ordures ménagères en sacs noirs bien fermés

Pensez aux autres, ne stationnez pas devant les contenants collectifs
(aucun véhicule ne doit être garé entre la voie et le contenant)

Mode d'emploi



1 Passer la carte sur le lecteur



2 *Ouverture du tambour*
Placer les déchets
dans le tambour.



3 Fermer le
tambour

La levée est comptabilisée !

4 Votre apport est comptabilisé en fonction du volume du tambour et du nombre de fois où il est actionné, pour le calcul de la part variable de la TEOMi de votre logement.

Le tambour de mon contenant ne s'ouvre plus ?

Veillez à ne pas bloquer le tambour avec des sacs trop volumineux. Utilisez des sacs de 30L ou 80L maximum (pour les ordures ménagères). **Emportez vos déchets volumineux (autre que les ordures ménagères) directement en déchèterie.**

Lorsqu'un contenant collectif ne fonctionne plus, contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

Le dépôt sauvage

Les dépôts sauvages, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'abandon intentionnel et volontaire de déchets dans tout endroit et/ou à un moment non concernés par la collecte, qu'il soit sur la voie publique ou en pleine nature.

En quoi ça me concerne ?

Est considéré comme un dépôt sauvage, **tout sac ou déchet déposé dans la nature, mais aussi tout sac ou déchet déposé au pied des contenants collectifs et des bacs individuels.**

Les déchets déposés à côté ne sont donc pas collectés : ils représentent une nuisance pour la propreté de la commune et une gêne pour les citoyens.

En quoi est-ce répréhensible ?

Il est interdit de jeter ou déverser des déchets sur la voie publique, conformément à l'Article R632-1 «Du non-respect de la réglementation en matière de collecte des ordures ». Ces infractions sont passibles d'amendes (à partir de 150€, et au delà en cas de récidive).

Des conséquences néfastes

- Problèmes d'odeurs
- Risques sanitaires pour les usagers et les agents d'Evolis23
- Dégradation du cadre de vie
- Apparition d'animaux nuisibles (rats, insectes,...)
- Pollution des sols/eaux



le tri en déchèteries

Rapportez en déchèterie vos déchets volumineux, verts, dangereux, toxiques...



ENCOMBRANTS



GRAVATS / INERTES



BOIS



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES



MÉTAUX



CARTONS



TEXTILES



VERRES



Ayez le réflexe RECYCLABULLE !

Donnez vos objets réparables ou en état de fonctionner à RECYCLABULLE. Réutiliser des objets déjà utilisés, réparer des objets cassés et leur donner une seconde vie... Voilà un moyen de réduire à la source la production de déchets.

33 route Cher du Prat 23000 Guéret
Tél. : 05 55 41 49 83

Déchèterie de Guéret

ZI Cher du Cerisier - 23000 Guéret

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Accès aux professionnels uniquement l'après-midi					
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30

Déchèterie de Saint-Vaury

La Jarrige - 23320 Saint-Vaury

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	-
-	-	-	-	-	14h-18h

Déchèterie de Dun-le-Palestel

route de Maison Feyne - 23800 Dun-le-palestel

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h

Déchèterie de Noth

Les Grandes Fougères - 23300 Noth

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	13h30-17h30	-	13h30-17h30	13h30-17h30	-

Déchèterie de Bénévent-l'Abbaye

Route de Marsac - 23210 Bénévent-l'Abbaye

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	-	-	-	-	9h-12h
-	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	-

Déchèterie de La Souterraine

Rue Descartes - 23300 La Souterraine

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

Déchèterie de Sardent

Route de Maisonnisses - 23250 Sardent

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	9h-12h	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h

Déchèterie de Genouillac

Le Poteau - 23350 Genouillac

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	14h-18h	14h-18h	-	14h-18h	14h-18h

Déchèterie de Nouziers

Les Mazeaux - 23350 Nouziers

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
-	-	9h-12h	-	-	9h-12h

> Accès gratuit pour les particuliers avec une carte d'accès
> Accès réglementé pour les professionnels avec une carte d'accès

Un guide du tri dans la poche !

**UNE QUESTION ?
LA RÉPONSE DANS VOTRE SMARTPHONE !**



L'application «Guide du tri» développée par CITEO permet d'avoir accès à vos consignes de tri locales directement via votre téléphone.

DISPONIBLE GRATUITEMENT

- > Google Play
- > Apple Store
- > Windows Phone

WWW.CONSIGNESDETRI.FR



CITEO

